

"GROLLEAU"

Société Anonyme

Au capital de 1.421.052,50 Euros

Siège social : Chemin du Moulin de la Buie

49310 MONTILLIERS

R.C.S. 305 273 724 ANGERS (78 B 40047)

SIRET 305 273 724 00024

ORDRE DU JOUR A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 18 JUIN 2024

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Quitus au Président et aux Administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions,
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un échange de titres financiers,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes,
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société,
- Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société,
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société,
- Questions diverses.